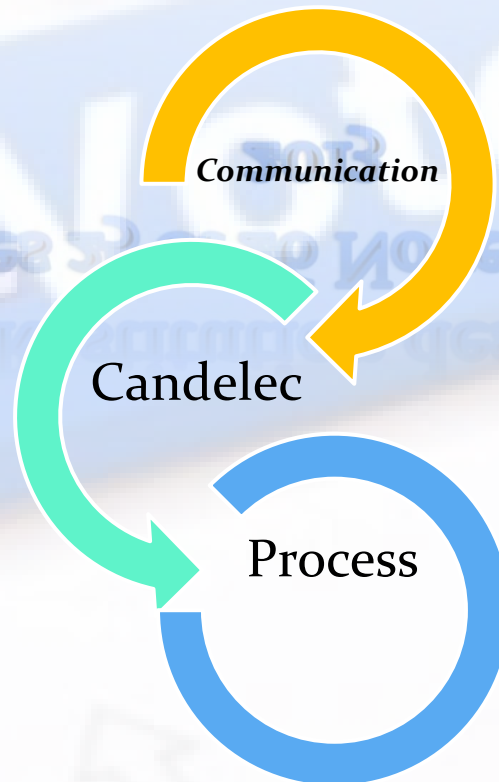


Elections Professionnelles 2014

Restitution des GT des 25 et 26 Novembre 2013



The background of the slide is a close-up, slightly blurred image of a computer keyboard. A prominent yellow horizontal bar is centered across the middle of the image. The word "delete" is visible on a blue key in the background, partially obscured by the yellow bar. The overall color palette is light, with blues and greys from the keyboard and a bright yellow for the bar.

Communication

Quelle communication ?

- La communication institutionnelle doit être différente et complémentaire de la communication syndicale



- Il doit exister deux types de médias papier et numérique



Quelle communication ?

- Dans le cadre du climat électoral demande d'existence de panneaux d'informations électorales



Quelle communication ?

- Peu favorable pour une communication avec les partenaires institutionnels de l'éducation nationale de type Maif, MGEN ...



- Avis très partagé sur l'utilisation du testimonial

Cadrage réglementaire

- Création de l'environnement



- Règles de l'espace de vote isolement neutralité de l'environnement
- Mise à disposition d'une imprimante ?



Cadrage réglementaire

- La circulaire devra indiquer les obligations et rôles des différents acteurs
- Le responsable de structure devra donner seulement les informations administratives nécessaires à l'électeur
- Dans le cadre de la note de service préciser l'utilisation électronique



Cadrage réglementaire

- Contenu de la notice de candidature connu tôt dans le temps

NOTICE
DE CANDIDATURE

- Envisager la dématérialisation des différents outils



Cadrage réglementaire

- Professions de foi et listes de candidats
 - peu favorable à la dématérialisation même si le processus de 2011 est validé
- Listes électorales
 - acceptation de la dématérialisation pour le CTM
- Aucun extrait de la liste d'émargement ne doit être affiché lors de la période de vote

A photograph of a handwritten electoral list titled "LISTE ELECTORALE". The document is a long, narrow sheet of paper with a grid-like structure. It contains several columns of handwritten text, likely names and addresses of voters. The handwriting is in black ink on a light-colored paper. The title "LISTE ELECTORALE" is printed at the top in bold, uppercase letters. There are some small markings and numbers at the top of the page, possibly indicating the date or location.

Règles spécifiques à l'usage des TIC

- Constat du faible taux d'usage de la messagerie professionnelle.



- Une campagne rappelant la possession pour chaque agent d'une messagerie professionnelle devra être initiée pour permettre une bonne utilisation de cette dernière



- Adresse professionnelle hors période électorale réservée aux OS représentatives

Règles spécifiques à l'usage des TIC

- Modèle Clermont
- Désabonnement
- Tableau de bord des courriels
- Le plus vite obtention des listes de diffusion
 - respect CNIL
 - boîte électronique = casier enseignant
- Listes par catégories
- Ne pas empêcher la constitution de listes par les OS (note de service actuelle)

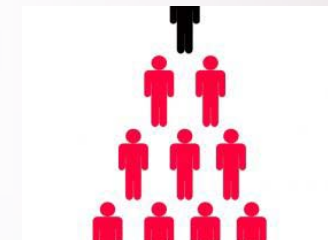




Candelec

Candelec

- Abandon du format PNG réduisant le rendu graphique
 - Adoption d'un format adapté et connu à l'avance
 - Mise en place d'une notice technique d'utilisation
- Site en deux parties :
 - primo déclaration et site de validation
- Critères de vérifications homogènes
- Mise en place d'un format de type excel induisant une structuration entre administration et OS
 - Afin de formaliser le modèle de déclaration GT spécifique Administratif et technique



Candelec

- L'attribution d'un code unique par fédération.
 - il semble apparaitre un consensus au regard de la délivrance de codes différents selon la phase d'utilisation de Candelec.
 - Pour le dépôt
 - Pour la validation



Candelec

- Assistance technique forte



- Outil Candelec : évolution vers l'édition du PV faisant apparaître le nom des élus





Process


Ecosystème général



- Procédures simplifiées.
- Pas de contraintes techniques soumises à mise à jour imprévisible.
- Communication des listes dès avril 2014.
- Question sur les lieux d'affichages s'il n'y a pas de processus de dématérialisation complet.
- Questions sur l'envoi de documents aux électeurs par les OS



Notice identifiant

- Majoritairement il est demandé que la notice comprenant l'identifiant  soit adressée à l'adresse personnelle de l'électeur ou remise contre émargement pour les personnels du second degré. Cette transmission devra être couplée par un envoi de courriel à l'adresse professionnelle ou personnelle si connue de l'agent



identifiant équivalent de la carte d'électeur

Notice identifiant

- Une application devrait être bâtie afin de suivre les demandes formulées pour l'obtention de l'identifiant en cas d'erreur sur l'adresse postale ou en cas d'omission sur la liste des électeurs de l'établissement.

Réassort

- Définition procédure de réassort
 - Couple identifiant mots de passe
 - Mot de passe
- Même procédure, avant, pendant le vote ,le jour du 4
- Identifiant récupérable courrier + courriel.
- Problème de récupération sur téléphone
 - Deux utilisations maximum
 - Pas de limitation si envoi d'un courriel à électeur

Réassort

- Pas d'opposition à la création du mot de passe (enrôlement)
- Si l'agent est électeur : ajout possible d'un ou plusieurs scrutin(s) avant le 4 décembre.

Calendrier des réunions Elections professionnelles avec les organisations syndicales

Mardi 28 janvier 2014	09 h 30 – 12 h 00	Salle 050
Jeudi 13 février 2014	09 h 30 – 12 h 00	Salle 050
Lundi 3 mars 2014	09 h 30 – 12 h 00	Salle 050
Jeudi 20 mars 2014	09 h 30 – 12 h 00	Salle 050

Merci pour votre écoute

Bonnes Fêtes

